

## Préavis N° 15 - 2011 au Conseil communal

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice  
2011, 2ème série**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 5 octobre 2011

---

## Table des matières

1.	Objet du préavis _____	3
2.	Principes de régulation des dépassements budgétaires _____	3
3.	Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal _____	3
4.	Crédits supplémentaires demandés en 2 <sup>ème</sup> série _____	4
4.1.	Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel _____	4
4.2.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	5
4.3.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle _____	5
4.4.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité _____	6
5.	Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2010, 2 <sup>ème</sup> série _____	7
6.	Incidences sur le budget 2011 _____	8
7.	Conclusions _____	9

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## **1. Objet du préavis**

---

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2<sup>ème</sup> série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2011.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant demandé CHF 250'000.00.

## **2. Principes de régulation des dépassements budgétaires**

---

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :
  - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
  - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale) ;
  - Les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

## **3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal**

---

Rappelons que le budget 2011 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

- Préavis n° 4-2011, crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série, pour un montant de CHF 189'000.00;
- Préavis n° 9-2011 - Création d'une unité d'accueil (UAPE) pour écoliers au Collège de Fontanettaz, pour un montant de CHF 110'000.00.

## 4. Crédits supplémentaires demandés en 2<sup>ème</sup> série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2011, 2<sup>ème</sup> série :

### 4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique.

En ce qui concerne les charges de personnel, nous demandons la somme de CHF 88'000.00 (y compris les charges sociales). Ce montant représente les postes suivants :

#### Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

- **Parcs, promenades et cimetières** : Engagement d'un apprenti avec allocation de formation. Dépense entièrement compensée par un remboursement de l'assurance chômage.
- **Bibliothèque scolaire et jeunesse** : Remplacement de la bibliothécaire scolaire et jeunesse et obligations contractuelles envers l'ancienne bibliothécaire.
- **Office de la population** : Remplacement suite à deux maladies de longue durée. Dépense partiellement compensée par le remboursement de l'assurance perte de gain.

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	88'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-32'000.00
<b>Crédits supplémentaires (montant net) - Charges de personnel</b>	<b>CHF</b>	<b>56'000.00</b>

## 4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

### 130 - Service du personnel

Compte : 3092	Frais de recherche du personnel
Budget : CHF 40'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

Plusieurs départs imprévus ont nécessité la publication d'annonces dans le 24 Heures.

### 172 - Port de plaisance

Compte : 3147	Entretien du port
Budget : CHF 4'500.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 6'000.00

Faucardage du port. Coupe des algues qui ont proliféré dans le port suite aux conditions météorologiques.

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se montent à la somme de CHF 26'000.00 :

## 4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

### 420 - Service de l'urbanisme et de l'environnement

Compte : 3185	Honoraires et frais d'expertises
Budget : CHF 311'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 102'000.00

Prestations d'architectes relatives au traitement des dossiers de la Police de construction, suite au congé maternité d'une collaboratrice. Un remboursement partiel de l'assurance perte de gains interviendra toutefois durant l'année 2012.

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle, se montent à la somme de CHF 102'000.00 :

#### 4.4. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

##### 431 - Voirie

Compte : 3188.02	Frais de déneigement
Budget : CHF 122'900.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 34'000.00

Les prestations de tiers pour le déneigement (forfaits de mise à disposition de personnel et de véhicules + frais d'intervention) ont traditionnellement été facturées par les entreprises concernées, en fin de saison, soit au printemps, pour l'ensemble de la saison hivernale, qui débute le 15 octobre. Afin de répondre aux exigences comptables communales, en comptabilisant sur les comptes de l'année civile en cours le coût des prestations s'y rapportant, des décomptes intermédiaires seront désormais demandés en fin d'année. La somme demandée correspond au montant estimé de ces prestations pour la demi-saison hivernale (du 15 octobre au 31 décembre 2011). Il ne s'agit donc pas de dépenses supplémentaires, mais d'un rattrapage à faire une fois.

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité se montent à la somme de CHF 34'000.00.

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatives à la 2<sup>ème</sup> série de l'année 2011 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	88'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	26'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF	102'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	CHF	34'000.00
<b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)</b>	<b>CHF</b>	<b>250'000.00</b>
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-32'000.00
<b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)</b>	<b>CHF</b>	<b>218'000.00</b>

## 5. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2010, 2<sup>ème</sup> série

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augmentation de charges (en CHF)	Augmentation de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				88'000	32'000	
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Départs imprévus de collaborateurs	130	3092	40'000	20'000		
Faucardage du Port	172	3147	4'500	6'000		
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i>				26'000	0	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u>						
Appui externe Police des constructions	420	3185	311'000	102'000	0	
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</i>				102.000	0	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal</u>						
Prestations de tiers pour déneigement	431	3188.02	122'900	34'000		
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal</i>				34'000	0	0
<b>Total des crédits supplémentaires au budget 2011 - 2ème série</b>				<b>250'000</b>	<b>32'000</b>	<b>0</b>

---

## 6. Incidences sur le budget 2011

---

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2011 voté par le Conseil communal	135'233'400.00	135'624'900.00	391'500.00
Crédits supplémentaires 1 <sup>ère</sup> série 2011, approuvés par le Conseil communal	189'000.00	0.00	-189'000.00
Crédit supplémentaire dans le cadre du préavis n°9-2011 « Création d'une unité d'accueil (UAPE) pour écoliers au Collège de Fontanettaz »	110'000.00	0.00	-110'000.00
Crédits supplémentaires 2 <sup>ème</sup> série 2011	250'000.00	32'000.00	-218'000.00
<b>Totaux</b>	<b>135'782'400.00</b>	<b>135'656'900.00</b>	<b>-125'500.00</b>

---

---



## 7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 15-2011 du 5 octobre 2011,  
vu le rapport de la Commission des finances,

**décide**

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2011, 2<sup>ème</sup> série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 250'000.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 octobre 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

  
G. Reichen



  
C. Martin